



Collège Jean Moulin

LIVRET D'ACCUEIL

Rentrée 2008

39, avenue de la Résistance, 92370 CHAVILLE

Tel. 01 47 50 24 55 Fax. 01 47 09 32 90 mail : 0920689z@ac-versailles.fr

A ceux d'entre vous qui nous rejoignent, nous souhaitons la bienvenue. A ceux qui, depuis une ou plusieurs années, apportent leur précieuse contribution au collège, recevez nos remerciements pour le travail accompli, grâce auquel nous pouvons aborder cette nouvelle rentrée, avec sérénité.

Nos élèves - arrivant en particulier à un âge où ils vivent de nombreux changements - demandent une attention de tous les instants. Tous les adultes présents autour d'eux - et quel que soit leur rôle au sein de notre communauté - contribuent à leur Education, leur Epanouissement et leur Réussite. C'est une tâche complexe mais aussi une noble mission que nous pourrons mener à bien si nous faisons collectivement preuve, pour eux, à la fois d'ambition, de fermeté et de bienveillance.

Enfin, nous avons grand plaisir à participer avec vous tous à cette noble mission et souhaite que nous mutualisions nos efforts et nos compétences afin d'accompagner les jeunes que l'on nous confie avec confiance, sur la voie qui fera d'eux de futurs adultes citoyens et responsables.

*En cette rentrée 2008, nous ouvrons une **Section Internationale Lusophone**. Aussi nous formulons le vœu qu'elle constitue - à l'instar de nos autres sections - une nouvelle valeur ajoutée pour notre collège.*

Dans cette perspective, nous vous souhaitons, à tous, une excellente année scolaire. Elle sera forcément parsemée de moments parfois délicats, voire difficiles. Sachez alors que vous pourrez toujours compter sur l'équipe de Direction pour être à vos côtés, en toutes circonstances

VADEMECUM DE RENTREE

Au secrétariat :

Signature du **Procès Verbal d'installation** (nouveaux personnels) ;
Fiche de renseignements (pour tous les personnels et mise à jour pour les « anciens »).

A l'intendance :

Ressources matérielles d'ordre pédagogique, dont code « photocopies » ;

Bip d'accès au parking (contre un chèque de caution, renouvelable chaque année, pour les titulaires) ;

Tickets-repas

A la loge :

Clés d'accès aux salles et armoires (remises sur dépôt de signature).

Les personnels de la Vie Scolaire et les Agents sont tenus de remettre clés et carte d'ascenseur à la loge, en fin de service, chaque jour.

Au CDI:

Accès à l'ensemble des ressources documentaires (livres, encyclopédies, dossiers...) et matérielles (collections de diapositives, vidéocassettes, CD...).

Professeurs principaux :

Accueil des classes (voir *vade-mecum du Professeur*

Principal, ci-joint).

Autres enseignants :

Accompagner les Professeurs Principaux dans l'accueil des classes.

FICHE DE RENSEIGNEMENT

A remplir par tous les personnels (mise à jour pour les anciens) et à remettre au secrétariat

NOM:
NON DE JEUNE FILLE:
PRENOM:.....
ADRESSE:....

MAIL:.....
TELEPHONE: PORTABLE : ...
DATE DE NAISSANCE : LIEU :...
NATIONALITE :..

ACTIVITE ET ETABLISSEMENT PRECEDENTS :.

DATE D'AFFECTION AU COLLEGE :.....

AUTRE ETABLISSEMENT D'AFFECTION :.....

GRADE ACTUEL:..... DATE DE TITULARISATION :..... ECHELON :

DATE DE LA DERNIERE INSPECTION (enseignants) :

DIPLOMES:

FONCTION (personnels autres qu'enseignants) :

REMARQUES EVENTUELLES :....

Je certifie, sur l'honneur, l'exactitude des renseignements portés sur cette fiche et m'engage à signaler, au secrétariat, toute modification.

A Chaville, le :

Signature :

PLANNING DE LA RENTREE

RENTREE DES PERSONNELS : Lundi 1er septembre 2008.

- 09H00 : Accueil des nouveaux personnels, salle *Geneviève De Gaulle*, par l'équipe de Direction.
- 09H30 : Réunion plénière, salle *Vercors* (présentation des nouveaux personnels, résultats au Brevet, structures, effectifs, options, grandes orientations de l'.IA, projets, règles de la Vie Scolaire, emplois du temps...).
- 10H30 : Planning de l'accueil des Sèmes, salle *Vercors*, tous les enseignants sont concernés, donc obligatoirement présents.
- 12H00: Installation matérielle (récupération des clés, bip... Visite des locaux, pour les nouveaux personnels, guidés par les « anciens ») et formalités administratives diverses.
- 12H30: Apéritif (offert par le collège) puis déjeuner collectif (chacun apporte... Les « nouveaux » sont invités par les « anciens »), au réfectoire.
- 14H00 : Photo.
- 14H30 : Conseils d'enseignement, par discipline (synthèses à remettre, sur document- type, au secrétariat, en fin de journée).
Réunion de la Vie Scolaire, salle *Geneviève De Gaulle*. -16H00 : Conseils d'enseignement, par projet (synthèses à remettre, sur document- type, au secrétariat, en fin de journée):

RENTREE DES CLASSES DE Sème : Mardi 2 et mercredi 3 septembre 2008.

- Mardi 2 septembre : 8h30-16h30
- 08H30: Appel, dans la cour, devant la Vie Scolaire. Goûter avec les familles
- Mercredi 3 septembre : 8h30-18h

RENTREE DES AUTRES CLASSES : Jeudi 4 septembre 2008.

CLASSES DE 5ème : Jeudi 4 septembre à 9H.

Après l'Appel (dans la cour, devant la Vie Scolaire), accueil par le professeur principal et l'équipe pédagogique. Les élèves sont libérés vers 11H30.

CLASSES DE 4ème : Jeudi 4 septembre à 9H30.

Après l'Appel (dans la cour, devant la Vie Scolaire), accueil par le professeur principal et l'équipe pédagogique. Les élèves sont libérés vers 12H00.

CLASSES DE 3ème : Jeudi 4 septembre à 10H.

Après l'Appel (dans la cour, devant la Vie Scolaire), accueil par le professeur principal et l'équipe pédagogique. Les élèves sont libérés vers 12H30.

LES COURS COMMENCERONT - POUR TOUS LES ELEVES - LE VENDREDI 5 SEPTEMBRE 2008 (SEMAINE A), SELON L'EMPLOI DU TEMPS QUI LEUR AURA ETE DONNE, PAR LE PROFESSEUR PRINCIPAL, LORS DE LA PRE-RENTREE

CALENDRIER ANNUEL, CONGES SCOLAIRES, HORAIRES

CONGES SCOLAIRES : **ZONE C**

Jeudi 2 juillet 2009

Deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, seront dégagées, avant les vacances

d'automne, afin de permettre de prolonger la réflexion engagée lors de la journée de prérentrée. 2.

Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces

examens par la note de service établissant le calendrier de la session.

Le départ en vacances a lieu après la classe et la reprise des cours, le matin des jours indiqués.

Lorsque les vacances débutent un mercredi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le mardi, après les cours et la rentrée, le jeudi.

	Zone A	Zone B	Zone C
Rentrée des enseignants (1)		Lundi 1er septembre 2008	
Rentrée scolaire des élèves		Mardi 2 septembre 2008	
Automne		Samedi 25 octobre 2008	
		Jeudi 6 novembre 2008	
Fin d'année		Samedi 20 décembre 2008	
		Lundi 5 janvier 2009	

Hiver		Samedi 21 février 2009	
	Samedi 7 février 2009		Samedi 14 février 2009
	Lundi 23 février 2009	Lundi 9 mars 2009	Lundi 2 mars 2009
Printemps	Samedi 4 avril 2009	Samedi 18 avril 2009	Samedi 11 avril 2009
	Lundi 20 avril 2009	Lundi 4 mai 2009	Lundi 27 avril 2009
Début des vacances d'été (2) 1.			jeudi 2 juillet 2009

HORAIRES:

-OUVERTURE DU COLLEGE : 7H45 pour les adultes (sauf agents) et 8H15 pour les élèves.

•FERMETURE DU COLLEGE : Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 18H30 pour les adultes, 18H pour les élèves. Mercredi : 15H.

SONNERIES:

M1 : 08H25-09H20 M2 : 09H20-10H15 Récréation : 10H15-10H30 (sonnerie) M3:10H30- 11H2S M4:11H25-12H20	S1: 12H55-13H50 S2: 13H50-14H45 S3 : 14H45- 15H40 Récréation : 15H40- 15H50 (sonnerie) S4: 15H55-16H50 S5: 16H50- 17H45
Déjeuner: 1er service de 11H25 à 12H50 (sonnerie), 2ème service de 12H20 à 13H45 (sonnerie).	

CALENDRIER DE L'ALTERNANCE DES SEMAINES A ET B :

Jours	Septembre 2008	Octobre 2008	Novembre 2008	Décembre 2008	Janvier 2009	Février 2009	Mars 2009	Avril 2009	Mai 2009	Juin 2009
1	L A	M	S	A	J	D	D	M	V	L
2	M	J	D	M	V	L	L	J	s	M
3	M	V	L	M	S	M	M	V	D	M
4	J	S	M	J	D	M	M	s	L A	J
5	V	D	M	V	L B	J	J	D	M	V
6	S	L B	J A	S	M	V	V	L A	M	S
7	D	M	V	D	M	s	S	M	J	D
8	L B	M	s	L B	J	D	D	M	V	L B
9	M	J	D	M	V	L A	L A	J	s	M
10	M	V	L B	M	S	M	M	V	D	M
11	J	S	M	J	D	M	M	s	L B	J
12	V	D	M	V	L A	J	J	D	M	V
13	S	L A	J	S	M	V	V	L	M	S
14	D	M	V	D	M	S	S	M	J	D
15	L A	M	S	L A	J	D	D	M	V	L A
16	M	J	D	M	V	L	L B	J	S	M
17	M	V	L A	M	S	M	M	V	D	M
18	J	S	M	J	D	M	M	S	^~ A	J
19	V	D	M	V	L B	J	J	D	M	V
20	S	L B	J	S	M	V	V	L	M	S
21	D	M	V	D	M	S	S	M	J	D
22	L B	M	S	L	J	D	D	M	V	L B
23	M	J	D	M	V	L	L A	J	S	M
24	M	V	L B	M	S	M	M	V	D	M
25	J	o	M	J	D	M	M	S	L B	J
26	V	D	M	V	L A	J	J	D	M	V
27	s	L	J	S	M	V	V	L B	M	S
28	D	M	V	D	M	S	s	M	J	D
29	L A	M	S	L	J	mm	D	M	V	L A
30	M	J	D	M	"		L B	J	S	M
31	•K	'	I BH	M	S		M	mm		mm

REGLEMENT INTERIEUR

PREAMBULE

Le collège constitue une communauté où tous s'appliquent à la réalisation d'un même projet humaniste: le développement des savoir-faire, des connaissances et la préparation à la vie active et citoyenne des élèves. La participation efficace, de chacun, à cette œuvre commune, nécessite un certain nombre de règles que tous les membres de la communauté scolaire auront le souci d'appliquer et de faire respecter.

« Les obligations des élèves consistent dans l'accomplissement des tâches inhérentes à leurs études ; elles incluent l'assiduité et le respect des règles de fonctionnement et de la vie collective des établissements. »
(Art. L.511-1 du Code de l'Education).

Le règlement intérieur fixe les droits et les devoirs de tous, mais aussi les règles de fonctionnement de l'établissement. A son entrée au collège, l'élève souscrit une forme de contrat, et des engagements formels :

- observer les recommandations inscrites dans le présent règlement intérieur ;
- fournir le travail et les efforts nécessaires pour progresser et réfléchir à un projet personnel.

PRINCIPES FONDAMENTAUX

La Communauté scolaire se reconnaît le devoir de respecter les principes de laïcité et de neutralité (politique, idéologique et religieuse).

En conséquence, est proscrite toute distinction - par le port de signes extérieurs ostentatoires, provocateurs ou prosélytes - à caractère religieux, politique ou idéologique. De même sont formellement interdites toute propagande et toute activité (réunion, distribution de tracts) de nature à manquer de tolérance et de respect d'autrui dans sa personnalité et ses convictions.

I ORGANISATION DE LA VIE SCOLAIRE

1. Le carnet de correspondance :

C'est le document qui permet la liaison entre l'établissement scolaire et la famille. Il doit être rempli et signé par la famille ou le responsable de l'enfant aux endroits indiqués : Règlement Intérieur, autorisations éventuelles de sortie, emploi du temps, etc. L'élève doit être en mesure de présenter son carnet à tout moment à l'Administration, aux professeurs, aux surveillants ou aux agents de service. Nous demandons aux familles de consulter régulièrement le carnet de liaison.

2. Accueil, présence et assiduité :

2.1 Accueil :

L'entrée du collège est au 39, *avenue de fe Résistance*. Les grilles sont ouvertes 10 minutes avant le 1er cours du matin et de l'après-midi. A la sonnerie du début des cours (M1, M3 et S1), les élèves doivent se ranger devant leur salle de cours. Entre chaque cours, ils disposent de 5 minutes, pour se rendre d'un cours à l'autre.

2.2 Horaires et

présence :

Les horaires sont les suivants :

Sonnerie à 8h20 M1 : 8h25 - 9h20 M2: 9h20-10h15 Récréation de 10h15 à 10h30 (sonnerie) M3: 10h30- 11h25 M4: 11h25-12h20	S1 : 12h55-13h50 S2 : 13h50-14h45 S3 : 14h45- 15h40 Récréation de 15h40 à 15h55 (sonnerie) S4 : 15h55- 16h50 SS: 16h50-17h45
Pause déjeuner : 11h25 - 12h50 (pour les 5èmes/5èmes) et 12h20 - 13h45 (pour les 4èmes/ Sèmes).	

A la première sonnerie, les élèves se dirigent vers leur salle de cours et attendent (en bon ordre) leur professeur. A la seconde sonnerie, les élèves sont en classe, prêts à travailler. Aucun élève ne doit plus circuler dans les couloirs. Les élèves doivent être présents au collège, pendant les heures de cours ou les permanences inscrites à l'emploi du temps.

En cas d'absence d'un professeur :

Au M premiers) cours de chaque demi-journée, tout élève déjà présent dans l'établissement est dirigé vers la **permanence** où il reste jusqu'au(x) cours suivant(s). **Les externes** - dont les parents auront signé l'autorisation de sortie du carnet de correspondance et de la fiche de renseignements - pourront rentrer chez eux. **Les demi-pensionnaires** ne pourront quitter l'établissement qu'à partir de 13 h 30, après le repas, sauf demande écrite leur permettant de sortir plus tôt. Cette demande devra être renouvelée à chaque fois.

Hormis les cas prévus ci-dessus, **un élève ne peut quitter le collège en dehors des heures normales de sorties, que sur demande écrite de la famille et après autorisation signée** du Chef d'Établissement, ou de son Adjoint ou de la Conseillère Principale d'Éducation. Aucun élève ne sera libéré sur la seule demande téléphonique de ses parents.

2.3 Assiduité (article 10 de la Loi du 10 juillet 1989) :

Les élèves doivent obligatoirement suivre tous les cours correspondant à leur classe, y compris les sorties pédagogiques, dans le cadre des activités scolaires. La Direction du collège (toutefois et en accord avec les équipes pédagogiques) se réserve le droit de **priver de sortie tout élève dont le comportement ne serait pas jugé satisfaisant.**

Les professeurs vérifient l'effectif de la classe au début de chaque cours. Les noms des absents sont inscrits sur les carnets prévus à cet effet.

Toute absence d'un élève - même d'une heure - doit être **justifiée** par téléphone, **le jour même**, par la famille, au bureau de la **Vie Scolaire**.

Dans le cas d'une absence prévisible de l'élève, la famille est priée d'avertir la Conseillère Principale d'Éducation. L'attention des parents est attirée sur le fait que toute absence est préjudiciable à l'éducation des enfants.

A son retour, l'élève doit impérativement présenter la justification de l'absence, au bureau de la Conseillère Principale d'Éducation qui lui délivre

une autorisation d'entrée. L'admission au cours ne peut se faire sans cette autorisation.

En cas d'absence non justifiée au-delà de 48 heures :

Un avis d'absence est envoyé à la famille. Si celui-ci reste sans réponse dans un délai de 8 jours, un deuxième avis est envoyé avec accusé de réception. *L'Inspection Académique*, et la *Caisse d'Allocations Familiales* sont informées. L'élève ne reçoit plus de certificat de scolarité. Les parents sont avisés des mesures prises par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les parents sont instamment priés de répondre par retour du courrier aux avis d'absence.

2.4 Retards :

L'élève en retard se présente au bureau des surveillants pour prendre un billet d'entrée, sans lequel il ne pourra être admis en classe. Les retards sont comptabilisés et sont sanctionnés en cas d'abus.

3. Sorties et mini stages pédagogiques :

Les sorties pédagogiques sans nuitée sont gratuites.

Sur demande écrite et signée des parents, les élèves peuvent être autorisés à rejoindre directement leur domicile au retour d'une **sortie**

pédagogique non suivie de cours, organisée pour la journée ou la demi-journée.

Lors des mini-stages (en lycée professionnels ou en entreprise), **les élèves demeurent sous la responsabilité du collège. Une convention** doit

être signée entre le collège, le lycée professionnel ou l'entreprise et la famille.

Les élèves qui ne participent pas aux sorties, séjours, mini-stages organisés sur le temps scolaire sont accueillis au collège.

L'assurance scolaire des élèves est recommandée, la famille étant libre de choisir sa compagnie. Elle est **obligatoire dans le cadre des sorties pédagogiques et des voyages éducatifs**. L'élève adhérant au *Foyer Socio-éducatif (FSE)* et/ou à *l'Association Sportive (A.S.)* est assuré par le collège.

4. Éducation Physique et Sportive.

Les différentes activités d'Éducation Physique Sportive se déroulant au stade, et non suivies de cours, incluent dans leur organisation le temps de retour au collège. **Dispenses et certificats :**

Seuls sont autorisés à ne pas assister aux cours d'EPS, les élèves dont la dispense nécessite un certificat signé par un médecin, pour une inaptitude supérieure à 3 mois. S'ils en ont l'autorisation, ils peuvent quitter l'établissement (sauf en cas de refus du professeur). Les élèves dispensés exceptionnellement (voir feuillet du carnet de liaison) sont tenus de rester au collège, en cours d'EPS si leur état et l'activité le permettent, en permanence dans les autres cas.

En tout état de cause, l'élève doit présenter la dispense (certificat ou feuillet du carnet de liaison) à son professeur d'EPS puis à Madame la Conseillère Principale d'Éducation.

Les élèves désireux de s'inscrire à *l'Association Sportive (A.S.)* du collège, (association affiliée à l'*U.A./S.S.*), doivent fournir un certificat médical.

5. Organisation et contrôle du travail scolaire :

5.1 Le contrôle continu du travail :

Il se fait au moyen :

a) de la signature des copies ;

b) d'un cahier de textes (ou agenda) personnel de l'élève, où il inscrit l'emploi du temps de la classe, et (chaque jour) les différents devoirs et leçons donnés par les professeurs. Ce cahier (ou agenda) tenu avec soin, est suivi d'aussi près que possible par les parents ;

c) d'un cahier de textes du professeur qui peut être consulté au collège (hall d'entrée).

5.2 Contrôle périodique du travail :

Un relevé de notes est adressé aux parents à la mi-trimestre (les premier et second trimestres).

A la fin de chaque trimestre, un bulletin est remis à la famille (en main propre aux parents, par les professeurs principaux). Sur ce bulletin

figurent, pour chaque discipline, une notation et une appréciation globale faisant le bilan et donnant des conseils, en fonction des aptitudes, du comportement, des efforts et des progrès de l'élève, ainsi qu'une appréciation générale exprimant l'opinion du Conseil de Classe.

Remarque : En cas de difficulté, un contact direct entre parents et membres de l'équipe éducative est indispensable (prendre rendez-vous au moyen du carnet de liaison).

5.3 Options facultatives des classes de 5ème, 4ème et 3ème :

Toute option facultative commencée ne peut être abandonnée au cours de la scolarité au collège qu'avec l'accord exceptionnel de l'équipe pédagogique et du Chef d'Etablissement.

6. Santé :

Les vaccinations sont obligatoires en milieu scolaire. Il est important d'informer l'infirmerie des rappels de vaccination afin de tenir à jour le dossier médical scolaire.

6.1 Infirmerie :

L'élève, qui doit quitter une classe pour se rendre à l'infirmerie, doit être accompagné par un élève désigné par le professeur ou le surveillant responsable. Si nécessaire (en cas de malaise ou d'accident), un membre de la famille, ou, à défaut, une personne désignée par la famille, peut être contacté(e) pour prendre l'élève en charge.

6.2 Urgences - Accidents - Maladies :

Les parents doivent donner toute indication sur la conduite à tenir, en cas de maladie ou d'accident (sur les imprimés distribués à la rentrée). Pour les cas d'urgences ou d'accidents, les élèves sont conduits par ambulance du SAMU, Police-Secours ou Pompiers au Centre Médico-Chirurgical de proximité ou de garde, les frais d'évacuation étant à la charge des familles. Tout accident survenu au collège doit être déclaré :

- Immédiatement à la Principale (ou au Principal-Adjoint) qui prend les décisions nécessaires ;
- Dans les 5 Jours, à la Compagnie d'Assurance de l'enfant, par les parents qui remplissent le formulaire fourni par les assureurs et remettent au

collège un certificat médical. Cette déclaration doit être envoyée, par la famille, à la Compagnie d'Assurance. La famille doit ensuite fournir au

collège un certificat médical constatant les lésions provoquées par l'accident.

En cas de maladie contagieuse - soit de l'élève, soit d'un membre de sa famille - il est obligatoire d'avertir le service médical et l'Administration qui se réservent le droit de prendre toutes mesures utiles.

II COMPORTEMENT ET REGLES DE VIE

AU COLLEGE 1. Règles de vie collective :

La vie collective nécessite que les élèves obéissent à certaines règles. Le respect du Règlement Intérieur fait l'objet d'une évaluation (note de Vie Scolaire), portée sur le bulletin trimestriel.

1.1 Le respect des autres et de soi-même :

Tout élève doit s'efforcer de faire régner autour de lui une atmosphère de camaraderie et de loyauté, propice au travail individuel et collectif. Il doit adopter - en toutes circonstances - une attitude et un langage corrects à l'égard de tous, s'interdire toute violence, brimade, injure ou insolence, ainsi que tout jeu dangereux ou susceptible de le devenir.

1.2 Le respect des locaux et du matériel :

Tout élève doit se sentir responsable de l'état des locaux où se déroule la vie scolaire. Il doit veiller à maintenir la propreté des lieux et prendre soin de tout matériel mis à sa disposition.

Tout vol ou dégradation s'exerçant sur le matériel d'équipement ou de sécurité fera l'objet d'une exclusion immédiate de l'élève et d'une

obligation de remboursement des frais par la famille.

Le versement de la redevance s'accompagne, s'il y a lieu d'une sanction disciplinaire : l'élève responsable de dégradation (vandalisme, graffiti, crachat, jet de papier ou d'autre objet, par terre) se verra infliger une sanction assortie de tâche(s) d'utilité collective, au titre de réparation.

Les livres prêtés par l'établissement seront obligatoirement couverts dès la première semaine

1.3 Un comportement et une tenue corrects :

Les élèves doivent présenter, en toute circonstance, une tenue décente ne présentant aucun risque sur le plan de la sécurité et ne pouvant pas entraver le fonctionnement normal du service public, non seulement à l'intérieur du collège mais à ses abords ainsi qu'au cours des sorties éducatives et des voyages à l'étranger.

Par politesse, le port de « couvre-chefs » n'est pas autorisé dans les locaux. Il est donc demandé aux élèves de retirer ceux-ci avant d'entrer dans l'établissement.

Certaines disciplines exigent le port de tenues adaptées : les élèves doivent obligatoirement se conformer aux indications données par les professeurs (EPS, physique-chimie, SVT, technologie).

1.4 Interdictions :

Conformément aux dispositions de l'article L-141.-5-1 du *Code de l'Education*, le port, de signe ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une apparence religieuse, est interdit. Lorsqu'un élève méconnaît l'interdiction (posée à l'alinéa précédent) le Chef d'Etablissement organise un dialogue avec cet élève, avant l'engagement de toute procédure disciplinaire. Les élèves ne doivent - sous aucun prétexte - se trouver dans une salle, sans un professeur ou un surveillant et ne sont pas autorisés à entrer dans la salle des professeurs. La circulation dans les couloirs et les escaliers, pendant les cours et pendant les sorties pédagogiques doit se faire

dans l'ordre et la correction.

Il est, par ailleurs, interdit de mâcher du chewing-gum pendant les cours et/ou en présence d'un adulte et à l'intérieur des locaux.

Il est rigoureusement interdit de se suspendre aux panneaux de basket et aux buts de handball.

il est formellement interdit aux élèves de fumer dans l'établissement et d'y introduire cigarettes, tabac, allumettes, briquets. L'interdiction de fumer s'applique également aux abords du collège.

Les téléphones mobiles sont interdits d'utilisation dans l'enceinte du collège, y compris en tant qu'appareil photo, vidéo, calculatrice et horloge. La prise de photo et/ou vidéo est répréhensible par la loi. Téléphones mobiles, MP3 et autres appareils - s'ils sont utilisés hors réglementation - pourront être confisqués temporairement par le Chef d'Etablissement. La carte S/m du téléphone sera immédiatement restituée à l'élève.

Il est déconseillé d'apporter des MP3 et formellement interdit de s'en servir dans les locaux. Leur usage est toléré dans la cour.

Il est interdit d'apporter au collège des objets de valeur. Les élèves doivent marquer leurs objets personnels. Le collège décline toute **responsabilité en cas de perte ou de vol.**

2. Règles de sécurité :

z.1 incendie :

Les élèves doivent repérer les voies d'évacuation et maîtriser les consignes de sécurité à appliquer en temps normal ou en cas d'évacuation. Des exercices sont régulièrement organisés.

Pour des raisons de sécurité, il est interdit de rester dans les locaux (salles de cours, C.D.I., couloirs escaliers) pendant les récréations. En cas d'évacuation, les élèves doivent se conformer strictement aux ordres donnés par les adultes (et affichées dans chaque salle).

2.2 Circulation des 2 roues :

Elle est soumise, pour des raisons de sécurité, aux dispositions suivantes :

- a) Parking unique pour tous les élèves de l'établissement ;
- b) Ne rien laisser sur les porte-bagages. Se munir d'un antivol ;
- c) Entrée et sortie exclusivement à pied.

L'administration dégage sa responsabilité en cas de vols ou de détérioration des véhicules.

2.3 Objets dangereux :

Tout objet dangereux ou manipulé dangereusement est confisqué définitivement. Dans certains cas, l'élève peut faire l'objet d'une mesure

d'exclusion immédiate.

Les cartables et sacs ne doivent, en aucun cas, être abandonnés dans les couloirs ou les salles de classe. Les élèves en restent responsables, même aux interclasses. Les demi-pensionnaires ont la possibilité de les déposer, à l'heure du déjeuner, dans leur casier.

3. Manquements à la règle, punitions et sanctions :

Les punitions et les sanctions ont pour but de faire apparaître à l'élève les conséquences de son comportement, quand celui-ci porte préjudice à la collectivité ou à lui-même. Toute sanction est motivée

par le non respect du règlement. Elle est individuelle et adaptée à la gravité de la faute. Elle a, à la fois, une dimension éducative et valeur de réparation. La répétition des manquements à la règle entraîne un échelonnement des punitions et sanctions.

Les dispositions suivantes s'appuient sur les textes suivants qui fondent et organisent les procédures disciplinaires au collège et au lycée. Ces textes sont :

Le décret n°85-924 du 30 août 1985 modifié par le décret n°2000-620 du 5 juillet 2000.

Le décret n°85-1348 du 18 décembre 1985 modifié par le décret n°2000-633 du 6 juillet 2000.

Les circulaires n°2000-105 et n°2000-106 du 11 juillet 2000 Le

B.O. (Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale) spécial n°8 du 13 juillet 2000 contient ces dispositions.

3.1 Échelonnement des punitions :

Les punitions concernent des manquements mineurs aux obligations des élèves et sont prononcées selon la gravité des fautes relatives au travail ou à la conduite. Elles sont attribuées par les professeurs, les personnels de Direction, d'Éducation ou de Surveillance. Elles sont également attribuées par le Chef d'Établissement, sur proposition du personnel de service et d'entretien. La liste suivante n'est pas exhaustive :

1° Remarque orale ;

2° Remarque écrite, sur le carnet de correspondance, à la famille, avec éventuellement un travail supplémentaire à faire signer par la famille ;

3° Devoir supplémentaire, assorti ou non d'une retenue ;

4° Exclusion ponctuelle d'un cours ;

5° Retenue pour faire un devoir ou un exercice non fait.

3.2 Échelonnement des sanctions disciplinaires :

Les sanctions concernent des atteintes aux personnes et aux biens ainsi que des manquements graves aux obligations des élèves. Elles sont attribuées selon le cas par le Chef d'Établissement (ou par son Adjoint) ou par le Conseil de Discipline. Elles peuvent être assorties d'un sursis, partiel ou total. La liste suivante est exhaustive :

1° Avertissement ;

2° Blâme ;

3° Exclusion temporaire (maximum un mois), assortie ou non d'un sursis. Suivant les textes en vigueur, en cas de faute grave, une sanction d'exclusion temporaire, ne pouvant cependant pas excéder 1 mois, peut être prononcée directement par le Chef d'Établissement ou par le Conseil de Discipline.

4° - Exclusion définitive, assortie ou non d'un sursis. L'exclusion définitive est prononcée par le Conseil de Discipline dont les modalités de déroulement font l'objet de textes officiels.

3.3 La réparation :

Il peut être proposé, à l'élève fautif, une réparation pouvant se substituer ou se cumuler à une punition ou à une sanction. La réparation peut être : une excuse orale ou écrite, un travail d'intérêt scolaire, une

action à caractère éducatif, un travail d'intérêt collectif. Ces travaux devront être accomplis avec l'accord de la famille et sous la surveillance d'un personnel qualifié de rétablissement.

3.4 Mesures éducatives :

Toutes les actions qui concourent à établir un dialogue avec l'élève et/ou avec sa famille relèvent des mesures éducatives. Ces mesures - pour être efficaces - ont besoin du concours actif de la famille de l'élève concerné et de tous les partenaires qui forment la communauté éducative du collège.

Le Conseil d'Éducation convoque les parents et l'élève, les membres de l'équipe éducative, et, éventuellement, des parents délégués, sous

réserve de l'accord et des parents de l'élève concerné et de l'équipe éducative. Ce Conseil d'Education a pour objet de faire le bilan de la situation

d'un élève et de proposer des actions lui permettant de s'amender, de progresser et d'éviter ainsi qu'on ait recours à l'ultime sanction.

III REGLEMENTS

PARTICULIERS

1. Règlement du CDI :

Le Centre de Documentation et d'Information est placé sous la responsabilité de la Documentaliste. Les horaires du CDI sont affichés en début d'année. Les conditions d'accès des élèves venant individuellement sont les suivantes :

- Pendant les heures de permanence, les élèves attendent en salle d'étude que la documentaliste vienne les chercher.
- Pendant les récréations, les élèves peuvent emprunter ou rendre un livre.
- Pendant les heures de cours, les professeurs peuvent se rendre au CDI, avec leur classe pour y effectuer des recherches documentaires. Les professeurs peuvent également, sur les heures de cours, envoyer au CDI des élèves munis d'un travail de recherche.

L'élève ne se rend pas au CDI pour apprendre ses leçons ou faire ses devoirs (sauf sur le temps de midi) mais pour y effectuer un travail qui nécessite l'utilisation de documents (dictionnaires, encyclopédies, ouvrages documentaires), lire un livre, une revue, répondre à une curiosité personnelle ou s'informer sur les métiers.

Pour permettre à tous de travailler efficacement, le calme, le silence, la politesse et le respect des autres, comme du matériel et des documents sont nécessaires. Dans le cas contraire, l'élève s'expose à une exclusion temporaire ou définitive.

Les élèves doivent prendre connaissance des modalités de prêt. Ils s'engagent, par écrit, à respecter les règles d'utilisation du matériel informatique s'ils désirent y avoir accès.

2. Règlement de la demi-pension :

Les inscriptions sont effectuées le lourde la rentrée, pour l'année scolaire.

Les élèves inscrits à la demi-pension doivent être calmes et disciplinés. Il leur est demandé de suivre les instructions des surveillants. En cas de manquement caractérisé aux consignes données par les responsables du collège, l'élève se verra infliger un avertissement. A l'issue de 3 avertissements, l'exclusion de la demi-pension pourra être prononcée

Les familles doivent s'acquitter des frais de demi-pension auprès de la Gestionnaire du collège :
soit par chèque à l'ordre de l'Agent Comptable du lycée Rabelais de Meudon ;
soit en espèces.

Le tarif annuel de la demi-pension est fixé forfaitairement et réparti proportionnellement sur 3 périodes : septembre-décembre, janvier-mars, avril-juin.

Le paiement doit être effectué dès réception de «l'avis aux familles » qui est remis a chaque élève au début du trimestre. Tout trimestre commencé est dû en entier. Quel que soit le nombre de repas pris par

semaine, le tarif de la demi-pension reste inchangé. Tout élève externe qui désire déjeuner à titre exceptionnel au restaurant scolaire et à la demande des parents doit solliciter l'autorisation de la Conseillère Principale d'Education et acheter un ticket au secrétariat de l'Intendance.

En début d'année scolaire, une note d'information est remise à tout élève demi-pensionnaire sur les modalités d'aides financières possibles. Des réductions de tarif, appelées « remises de principe », sont appliquées aux élèves demi-pensionnaires, lorsqu'une famille peut justifier de la présence simultanée de trois enfants et plus, internes ou demi-pensionnaires, dans un établissement public du second degré. Pour 3 enfants, la remise est fixée à 20 % du montant à payer, à 30 % pour 4 enfants, à 40 % pour 5 enfants ; les enfants à partir du 6ème sont admis gratuitement. En cas d'absence, des remises, dites « remises d'ordre », sont accordées dans les cas suivants :

Absences pour maladie égales ou supérieures à deux semaines, justifiées par un certificat médical et à la demande de la famille ; Stages en entreprises à l'initiative de l'établissement (4 jours de demi-pension minimum) ; Voyages scolaires à l'initiative de l'établissement (4 jours de demi-pension minimum) ; Exclusions temporaires (4 jours de demi-pension minimum) et exclusions définitives ;

Absences pour pratiques religieuses reconnues par l'Education Nationale (4 jours de demi-pension minimum) ; Circonstances exceptionnelles (à l'appréciation du chef d'établissement). Toute demande de régime alimentaire particulier sera étudiée au cas par cas avec l'assistance du médecin scolaire.

IV RENSEIGNEMENTS DIVERS

1. Foyer Socio-éducatif :

Association loi 1901 régie par des statuts, le Foyer Socio-éducatif est destiné à mettre en place des activités à l'intention des élèves et selon leurs demandes, sous réserve qu'ils soient encadrés par des adultes : professeurs, parents d'élèves, surveillants, intervenants extérieurs. Les activités ont lieu en dehors du temps scolaire.

2. Information - Orientation :

Les élèves peuvent demander des informations relatives à l'orientation et à la poursuite d'études à leur Professeur Principal, à la Documentaliste ou au Conseiller d'Orientation Psychologue, en prenant rendez-vous au collège ou, accompagnés de leurs parents, au C.I.O. de MEUDON : 5, rue Paul Démange - 92360 MEUDON-LA-FORET - Tel : 01 46 31 17 88.

3. Caisse de solidarité :

La caisse de solidarité a pour but de venir en aide à tout membre de la collectivité dans le besoin. Des dons peuvent être versés au collège.

4. Objets trouvés :

Les objets trouvés sont centralisés dans le bureau des surveillants. L'ELEVE

Le:
Signature, précédée de la mention
« *lu et approuve* »

LE OU LES RESPONSABLES LEGAUX

Le:
Signature, précédée de la mention « *lu et approuve* »

AUTORISATION DE PUBLICATION DE L'IMAGE DE VOTRE ENFANT

Au cours de travaux pédagogiques, la photo de votre enfant dans un groupe est susceptible d'apparaître sur différents supports : revue, journal, plaquette d'information, site Internet, publication en ligne associée à notre établissement, CD Rom, cassette vidéo. Par ailleurs, l'article 9 du Code Civil et l'article 226-1 du Code Pénal prévoient le droit au respect à la vie privée et du droit à l'image. L'autorisation de publier une photo d'un élève mineur est prévue par l'article 371-2 du Code Civil. Votre accord est nécessaire et vous pouvez l'annuler, à tout moment, à votre convenance.

Merci de rayer (ci-dessous) la mention inutile.

J'autorise la diffusion de la photo de mon enfant.

Je n'autorise pas la diffusion de la photo de mon enfant.

L'ELEVE	LE OU LES RESPONSABLES LEGAUX
Le:	Le:
Signature, précédée de la mention « <i>lu et approuve</i> »	Signature, précédée de la mention « <i>lu et approuve</i> »

INFORMATIQUE
Charte d'utilisation des postes de travail et du réseau
informatique à usage pédagogique

Ce texte a pour but de préciser les règles d'utilisation des moyens et du réseau informatique du collège *Jean Moulin à Chaville*. Il se réfère aux textes de loi suivants :

Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 « *Informatique, fichiers et libertés* », Loi n°78-753 du 17 juillet 1978 sur l'accès aux documents administratifs, Loi n°85-660 du 3 juillet 1985, Loi n°91-646 du 10 juillet 1991, Loi n°95-597 du 1er juillet 1995 « *Code de la propriété intellectuelle* », Code Pénal et notamment les articles 226-1,321-1 à 323-7 du Code Civil.

Cette charte s'applique à toute personne - élève, enseignant, personnel administratif ou technique — autorisée à utiliser les moyens et systèmes informatiques à usage pédagogique au collège. L'utilisation de ce matériel, à d'autres fins, est susceptible de relever de l'abus de confiance et de donner lieu à des sanctions.

Conditions d'accès :

L'utilisation des moyens informatiques, au collège, a pour objet exclusif de mener des activités d'enseignement et de documentation. Le droit d'accès peut être retiré si le comportement d'un utilisateur est en désaccord avec les règles définies dans la charte.

Responsabilité de l'utilisateur :

Chaque utilisateur doit respecter :

- Les règles de déclaration des fichiers nominatifs à la CNIL ;
- Les règles relatives à la protection des libertés individuelles, au respect de la vie privée et notamment le secret de la correspondance, la protection du droit à l'image, la protection des mineurs, les règles relatives aux droits d'auteur (les œuvres publiées -textes, photos, images, dessins, musiques... - sur site sont protégées au même titre que toute œuvre);
- Les règles de bon usage de l'outil informatique ;
- Les consignes affichées dans les différentes salles informatiques du collège.

Chaque utilisateur s'engage à :

- Prendre soin du matériel informatique qu'il utilise ;
- Ne pas en démonter ou en intervertir les composants ;
- Ne pas manipuler les câbles de connexion quels qu'ils soient ;
- Respecter les procédures de mise en route et d'arrêt, indiquées ;
- **Ne pas masquer sa propre identité ;**
- Ne pas essayer de contourner la sécurité ;
- Ne pas interrompre le fonctionnement normal du réseau ou saturer les ressources ;
- Ne pas installer des programmes virus - ou générateurs de virus - ou programmes contournant la protection des logiciels et de programmes en général ;
- Ne pas se connecter volontairement à un site proposant des achats de biens et/ou de services en ligne, sauf dans le cadre d'une activité pédagogique et, dans ce seul cas, ne pas procéder à un quelconque achat par ce moyen ;

•Ne pas se connecter volontairement sur un site, sans y être autorisé. Il est notamment précisé que l'utilisateur ne doit, en aucun cas, tenter d'accéder à des sites au contenu raciste, pornographique ou incitant à la violence.

Tout utilisateur n'ayant pas respecté les « règles de bonne conduite », énoncées ci-dessus, est passible de sanctions. Ce règlement peut évoluer en fonction des pratiques constatées.

La présente charte, remise en début d'année aux élèves, doit être approuvée par l'élève et son représentant légal. Aucun accès à l'outil informatique ne sera accepté et aucun compte personnel ne sera délivré sans son acceptation.

Merci de rayer (ci-dessous) la mention inutile. J'accepte les termes de cette charte. Je n'accepte pas les termes de cette charte.

L'ELEVE	LE OU LES RESPONSABLES LEGAUX
Le:	Le:
Signature, précédée de la mention « <i>lu et approuve</i> »	Signature, précédée de la mention « <i>lu et approuve</i> »

ORGANIGRAMMES

ADMINISTRATION

	PRINCIPALE : Catherine Onillon	
PRINCIPAL-ADJOINT <i>Arezki Khouas</i> Secrétariat de Direction <i>Sérffé Nartgun</i>		GESTIONNAIRE <i>Béatrice Bécaud</i> Secrétariat d'Intendance <i>Nathalie Lambin</i>
Contrat d'Aide à l'Emploi attaché à l'Administration Peter Hue		
	Vie Scolaire	
CONSEILLÈRE PRINCIPALE D'ÉDUCATION <i>Claudia Guidon</i>		
MAITRESSE DE DEMI-PENSION	ASSISTANTS D'ÉDUCATION	CONTRATS D'AIDE A L EMPLOI
<i>Suzanne Désert</i>	<i>Stéphane Dumon</i> <i>Fabienne Tuenkam</i> <i>Anne Vertinde (mi-temps)</i> <i>Soraya Zamoun (mi-temps)</i> <i>Noha Mayaii (mi-temps)</i> Mme Pradel Mme Boury (mi-temps)	<i>Marie-Ruth Eke</i> <i>Thierry Penven</i>
AGENTS		

Accueil		<i>Cailleaux</i>
Ouvrier Professionnel		<i>Jean-Yves Pierre Nicolas</i>
Restauration		<i>Maghnia Madouri</i> <i>Sandra Barul</i> <i>Micheline Gharfon</i>
Service général		<i>Francine Deslandes</i> <i>Rcseline Georges</i> <i>Valère Verdol</i> <i>Francine Youyoute</i>

PERMANENCES

EQUIPE DE DIRECTION

Principale ' <i>Catherine Onillon</i>	Sur Rendez-vous
Principal-Adjoint ' <i>Arezki Khouds</i>	Sur Rendez-vous
Gestionnaire " <i>Béatrice Bécaud</i>	Sur Rendez-vous
Conseillère Principale d'Education ' <i>Claudia Guidon</i>	Sur Rendez-vous

SECRETARIATS

Secrétariat de Direction	Secrétariat d'Intendance
<i>Sérifé Nartgun</i>	<i>Nathalie Lambin</i>
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 8h-12h et 13h-16h30	Du Lundi au Vendredi : 8h30-12h et 13h-17h Mercredi : 8h30-12h30

SECTION INTERNATIONALE ANGLOPHONE

Directrice : *Anne Potonnier*

Responsable administrative : *Katarina Pekkanen*

Collège de Sèvres, 7 rue Lecocq, 92310

SEVRES. Tel : 01 72 77 70 40 [sis@sis-](mailto:sis@sis-sevres.net)

sevres.net www.sis-sevres.net

Secrétariat ouvert - du lundi au vendredi - de 9h à 12h et de 14h à 17h.

SECTION INTERNATIONALE LUSOPHONE

Conseillère culturelle de l'Ambassade du Portugal : *Gestrudes Amaro. Gamaro&.nerim.fr* Chargé des Affaires Scolaires
(Ambassade) : *Mme Péréira* Correspondante locale (Paul Bert) :

SERVICES MEDICO SOCIO PEDAGOGIQUE

Médecin scolaire <i>Brigitte Douence</i> Mardi matin Infirmière <i>Sylvie Gondran</i> Mardi et jeudi : 9h-17h Secrétaire médical <i>Milsan</i> Mardi matin	Assistante sociale <i>Pascale Riquier</i> Mercredi : 9h-12h30 Jeudi : 9h-12h30 et 13h30-17h - .	Conseiller d'Orientation Psychologue <i>Nicod</i> Jeudi ap-m	Enseignant Réfèrent <i>Sylvie Boudard</i>
---	--	---	--

CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION

Documentaliste : *Anne Erre*

Horaires d'ouverture : Lundi, jeudi, vendredi : 8h20-16h50 et Mardi : 8h20-15h50

ENSEIGNANTS

(En caractères gras, les coordonnateurs des disciplines)

<p>LETTRES Mme Bernard (LM) <i>Max Ambourg</i> (Lettres classiques) <i>Manon Baptiste</i> (Lettres modernes) <i>Caroline Biaisé</i> (LM) <i>Martine Boyer</i> (LM) <i>Patricia Geiger</i> (LM) <i>Colette Iepetit</i> (LM) <i>Frédérique Larroche</i> (LC) Mme Hériaud</p>	<p>MATHEMATIQUES <i>Chantal Bersani</i> <i>Delphine Goguelet</i> <i>Françoise Jurain</i> <i>Adil Noumane</i> <i>Armelle Pfeffer</i> <i>Lauréano Suarez</i> <i>Mr Adannou</i> (contractuel)</p>	<p>HISTOIRE/GEOGRAPHIE <i>Marie-Noëlle Bacquet</i> <i>Claudie Bertrand</i> <i>Mathieu Dubosc</i> (tzt) <i>Marie-Bénédicte Dufour</i> <i>Michèle May</i> (SIS) <i>Benjamin Muller</i></p>	
LANGUES VIVANTES			
<p>ANGLAIS Pascale Affolter Muriel Fievet HesterGilbert-Gayed Mme Lebourdon Valériene Locu <i>Nadine Monvoisin</i> <i>Natacha proudtchenko</i> <i>Vicki Salmon</i> (SIS) <i>Paï Sftorf</i> (SIS) <u>Assistant :Angulo Xiomana</u> (du 01/10/08 au 30/04/09)</p>	<p>ALLEMAND <i>Véronique Clavier</i> <i>Mme Peinaud</i></p>	<p>ESPAGNOL <i>Paula De Barros</i> <i>Caroline Courrian</i></p>	<p>PORTUGAIS De Abreu (SIL) Martini (SIL) littérature</p>
<p>SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE <i>Isabelle Bourgoïn</i> <i>Nathalie Guérin</i></p>	<p>PHYSIQUE/CHIMIE Mme Herpé HervéLedand (partiel)</p>	<p>TECHNOLOGIE <i>Paulo De Abreu</i> <i>David Perron</i></p>	
<p>ARTS PLASTIQUES <i>Savéria Castanet</i> <i>Erick Méjean</i></p>	<p>EDUCATION MUSICALE <i>Marguerite Bernaert</i> <i>Thibault Kerhervé</i></p>	<p>EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE <i>Anne-Françoise Camus</i> <i>Hélène Cappe</i> <i>Mickaël Fouille</i> <i>Fabienne pradeau</i> <i>Sébastien Veau</i></p>	

PROFESSEURS PRINCIPAUX

Classes de 5èmes		Classes de 5èmes		Classes de 4èmes		Classes de 3èmes	
6ème	<i>Caroline Biais</i>	5ème	<i>Max Ambourg</i>	4ème	<i>Caroline</i>	3ème1	<i>Natacha</i>
6ème	<i>Manon Baptiste</i>	5ème	<i>Hélène Cappe</i>	4ème	<i>Sébastien</i>	3ème2	<i>Marie-Bénédicte</i>
6ème	<i>Delphine Goguelet</i>	5ème	<i>Fabienne</i>	4ème	<i>Colette Lepetit</i>	3ème3	<i>Françoise Jurain</i>
6ème	<i>Frédérique</i>	5ème	<i>Valérie Locu</i>	4ème	<i>David Perron</i>	3ème4	<i>Pau/o De Abreu</i>
6ème	<i>Nadine Monvoisin</i>	Sème	<i>Mme Bourgoïn</i>	4ème	<i>Claudie</i>	3ème5	<i>Benjamin Muller</i>
6ème	<i>Arme/le Pfeffer</i>	r^Sèm	<i>Mickaëlle Fouille</i>	4ème	<i>Martine Boyer</i>	3ème6	<i>Lauréano Suarez</i>
Mièm	<i>Marie-Noëlle</i>						

EQUIPES PEDAGOGIQUES

CLASSES DE 6èmes

	6ème1	6ème2	6ème3	6ème4	6ème5	SèmeS	6ème7
Français	<i>BLAISE</i>	<i>BAPTISTE</i>	<i>AMBOURG</i>	<i>LARROCHE</i>	<i>LEPETIT</i>	<i>ABDERRH AMANE</i>	<i>GEIGER BLAISE</i>
Mathématiques	<i>NOUMANE</i>	<i>SUAREZ</i>	<i>GOGUELET</i>	<i>SUAREZ</i>	<i>GOGUELE</i>	<i>PFEFFER</i>	<i>NOUMANE</i>
Histoire/Géogra	<i>MULLER</i>	<i>BERTRAN</i>	<i>MULLER</i>	<i>BERTRAND</i>	<i>BERTRAN</i>	<i>BAQUET</i>	<i>BAQUET</i>
Anglais 1	<i>FIEVET</i>		<i>FIEVET</i>	<i>LOCU</i>	<i>MONVOISI</i>	<i>GILBERT-</i>	<i>GILBERT-G</i>
Anglais	<i>PROUDTCHENKO</i>						
Anglais Inter							<i>SALMON MAY</i>
Allemand (1 et BII)	<i>CLAVIE R (Ail)</i>						<i>CLAVIER (AII1)</i>
Portugais Inter							<i>DE ABREU MARTINI</i>
SVT	<i>BOURGO</i>	<i>GUERIN</i>	<i>BOURGOUIN</i>	<i>BOURGOIN</i>	<i>GUERIN</i>	<i>GUERIN</i>	<i>GUERIN</i>
Technologie	<i>DE</i>	<i>DE</i>	<i>DE ABREU</i>	<i>DE ABREU</i>	<i>DE</i>	<i>DE</i>	<i>DE ABREU</i>
Arts Plastiques	<i>MÈJEAN</i>	<i>MÈJEAN</i>	<i>MÈJEAN</i>	<i>MÈJEAN</i>	<i>MÈJEAN</i>	<i>MÈJEAN</i>	<i>MÈJEAN</i>
Education	<i>BERNAER</i>	<i>KERHERV</i>	<i>BERNAERT</i>	<i>BERNAERT</i>	<i>KERHERV</i>	<i>KERHERV</i>	<i>KERHERVE</i>
EPS	<i>CAMUS</i>	<i>CAMUS</i>	<i>PRADEAU</i>	<i>VEAU</i>	<i>CAPPE</i>	<i>CAPPE</i>	<i>PRADEAU</i>
Professeu rs Princip.	<i>BLAISE</i>	<i>BAPTISTE</i>	<i>GOGUELET</i>	<i>LARROCHE</i>	<i>MONVOISI N</i>	<i>PFEFFER</i>	<i>BAQUET</i>

CLASSES DE 3èmes

	3ème1	3ème2	3ème3	3ème4	3ème5	3 ^{ème} 6
Français	<i>BLAISE</i>	<i>LARROCHE</i>	X	<i>BOYER</i>	<i>BOYER</i>	X
Mathématiques	<i>GOGUELET</i>	X	JURAIN	PFEFFER	<i>NOUMANE</i>	SUAREZ
Histoire/Géograp	<i>BERTRAND</i>	DUFOUR	DUFOUR	<i>BERTRAND</i>	MULLER	<i>MULLER</i>
Anglais 1	PROUDTCHENKO	<i>GONI</i>	<i>GONI</i>		<i>FIEVET</i>	<i>FIEVET</i>
Anglais 2		<i>GILBERT-G</i>				
Anglais Européen			PROUDTCHENKO			
Anglais Inter						SHORT MAY
Allemand (1 et 2)		CLAVIER (all1+All2B)			PARENTI (All2)	
Espagnol 2	<i>DEBARROS</i>	<i>DEBARROS</i>	<i>COURRIAN</i>	<i>COURRIAN</i>	<i>COURRIAN</i>	<i>DE BARROS</i>
SVT	<i>BOURGOUIN</i>	<i>GUERIN</i>	<i>BOURGOUIN</i>	<i>GUERIN</i>	<i>BOURGOUIN</i>	<i>BOURGOUIN</i> <i>HERPE</i>
Physique/Chimie	<i>LECLAND</i>	<i>LECLAND</i>	<i>HERPE</i>	<i>HERPE</i>	<i>HERPE</i>	<i>PERRON</i>
Technologie	<i>DE ABREU</i>	<i>DE ABREU</i>	<i>DEABREU</i>	<i>DEABREU</i>	<i>PERRON</i>	<i>CASTANET</i>
Arts Plastiques	<i>CASTANET</i>	<i>CASTANET</i>	<i>CASTANET</i>	<i>CASTANET</i>	<i>CASTANET</i>	<i>KERHERVE</i>
Education musicale	<i>KERHERVE</i>	<i>KERHERVE</i>	<i>KERHERVE</i>	<i>KERHERVE</i>	<i>KERHERVE</i>	<i>DE BARROS</i>
EPS	<i>PRADEAU</i>	<i>PRADEAU</i>	<i>POUILLE</i>	<i>POUILLE</i>	<i>VEAU</i>	<i>VEAU</i>
Latin		<i>LARROCHE</i> 3èmes2+4+5+6		<i>LARROCHE</i> 3èmes2+4+5+6		
Grec		AMBOURG 3 ème2+4		AMBOURG 3 ème2+4		
Professeurs Princip.	PROUDTCHENKO	PROUDTCHENKO	DUFOUR	<i>DEABREU</i>	MULLER	SUAREZ

CYCLE CENTRAL

CLASSES DE 5èmes

	5ème1	5ème2	5ème3	5ème4	5ème5	5ème6
Français	AMBOURG	LEPETIT	ABDERRHAM	BAPTISTE	BAPTISTE	GEIGER
Mathématiques	BERSANI	NOUMANE	GOGUELET	BERSANI	JURAIN	JURAIN
Histoire/Géogra	BAQUET	DUBOSC	MULLER	DUBOSC	MULLER	DUBOSC
Anglais 1	PROUDTCHENKO		PROUDTCHÉ	LOCU	AFFOLTER	AFFOLTER
Anglais	LOCU					
Anglais Inter						SALMON MAY
Allemand (1 et	CLAVIER (MIE)					CLAVIER^»)
SVT	BOURGOUI	BOURGOUI	BOURGOUIN	BOURGOUI	BOURGOUI	BOURGOUIN
Physique/Chimi	HERPE	HERPE	HERPE	HERPE	HERPE	HERPE
Technologie	PERRON	PERRON	PERRON	PERRON	PERRON	PERRON
Arts plastiques	MEJEAN	MEJEAN	MEJEAN	MEJEAN	MEJEAN	MEJEAN
Education	KERHERVE	BERNAERT	BERNAERT	KERHERVE	KERHERVE	KERHERVE
EPS	VEAU	CAPPE	PRADEAU	PRADEAU	FOUILLE	POUILLE
V" Latin, :	AMBOURG				- LARROCHE -	
Professeurs	AMBOURG	CAPPE	PRADEAU	LOCU		POUILLE

CLASSES DE 4èmes

	4ème1	4ème2	4ème3	4ème4	4ème5	4ème6
Français	LEPETIT	BOYER	LEPETIT	ABDERRHAM	ABDERRHAM	BOYER
Mathématiques	ùL/HA'££	X	JURAIN	X	JURAIN	BERSANI
Histoire/Uéogra	DUBOSC	BAQUET	DUBOSC	DUBOSC	BERTRAND	BAQUET
Anglais 1	FIEVET	FIEVET	GILBER1-G	AFFOLTER		LOCU
Anglais				MON VOISIN		
Anglais Inter						SHORT MAY
Allemand 2			CLAVIER (AII2B)		PARI 1 (AII2)	
Espagnol 2	COURRIAN	DE BARROS	COURRIAN	DE BARROS	COURRIAN	DE BARROS
SVT	GUtHIN	GUERIN	GUERIN	GUERIN	GUERIN	GUERIN
Physique/Chimi	HERPE	HERPE	LECLAND	LECLAND	LECLAND	LECLAND
Technologie	PERRON	PERRON	PERRON	PERRON	PERRON	PERRON
Arts plastiques	Hô	MEJEAN	MEJEAN	MEJEAN	MEJEAN	MEJEAN
Education	KERHERVE	KERHERVE	KERHERVE	BERNAERT	BERNAERT	BERNAERT
EPS	VEAU	VEAU	CAPPE	CAPPE	POUILLE	POUILLE
Latin		LARROCH HE	AMBOUR G		LARROCH E_	AMBOURG 4èmes3+4+6
Professeurs	COURRIAN	VEAU	LEPETIT	PERRON	BERTRAND	BOYER

STRUCTURES

SECTION BILINGUES : ANGLAIS/ALLEMAND :

Niveaux	Effectifs max par	Horaires	Organisation	Recrutement
6ème-5ème	30	Anglais 3h +	Répartition sur 2 divisions, par niveau	Dossier
4ème-3ème		Anglais 3h + Allemand 3h + Allemand 1h (Ag(1		Montée pédagogique

SECTION EUROPEENNE ANGLOPHONE :

Niveaux	Effectifs max par	Horaires	Organisation	Recrutement
4ème-3ème	30	5h	Répartition sur 2 divisions, par	4ème : Résultats scolaires. Sème :

SECTION INTERNATIONALE ANGLOPHONE :

Niveaux	Effectifs max par niveau	Horaires	Organisation	Recrutement
6ème-5ème-4ème- 3ème	20	Littérature britannique : 4h Histoire (anglais) :	Pour chaque niveau, en complément avec	Tests organisés par la Section Internationale de

SECTION INTERNATIONALE LUSOPHONE : (Ouverture à la rentrée 2008)

Niveaux	Effectifs max par	Horaires	Organisation	Recrutement
Sème	10	Littérature portugaise : 4h Histoire (portugais) : 2h	En complément avec des «nationaux» et dans la même division que la section internationale	Tests conjointement organisés par l'Ambassade du Portugal et le collège.

Disciplines	Niveaux	Horaires	Effectifs rentrée 2008	Alignements rentrée 2008
LATIN	5ème- 4ème- 3ème	2h hebdo	Sème : 46 4ème : 43	5ème1 +2 / 5èmes5+6 4èmes3+4+6 /
GREC	3ème	3h hebdo	9	3èmes2+4
THEATRE	Sème			Toutes (pour les élèves en
AUDIO-	Sème		13	3èmes2+3
HALTEROPHI	Sème		5	3ème2
DP3	Rentrée 2008 : en sommeil et ré-étude du projet (objectifs, contenus, encadrement...)			

REGROUPEMENTS LANGUES ET OPTIONS

Rentrée 2008

CUXSSES DE 6èmes :

	6ème1	6ème3	6ème4	6ème5	6ème6	6ème7
Anglais 1						
Anglais BU						
Allemand						
Théâtre	"					

CUXSSES DE 5èmes :

	5ème1	5ème2	5ème3	5ème4	5ème5	5ème6
Anglais 1						
Anglais Bil						
Allemand Bil						
Latin		!		i	-. - - " " • " - . - , , - -	

CLASSES DE 4èmes :

	4ème1	4ème2	4ème3	4ème4	4ème5	4ème6
Anglais 1						
Anglais Européé						
Allemand 2						
Allemand 2						
Latin						

CLASSES DE 3èmes :

	3ème1	3ème2	3ème3	3ème4	3ème5	3ème6
Anglais 1						
Anglais Européen						
Allemand 1+2 Bil						
Allemand 2						
Latin						
GREC						
Audio-Visuel (No. 15 élèves)						
Haltérophilie						

TABLEAU DE BORD DE L'ETABLISSEMENT

EFFECTIFS :

Années scolaires	6eme	5eme	4eme	3eme	total
2008/2009	182	165	178	157	682
2007/2008	172	172	150	167	661
2006/2007	181	140	161	153	635

FLUX (rentrée 2008) :

ENTRANTS (Autres que montée pédagogique du 1er degré du secteur)	SORTANTS
Arrivées sur Chaville : 17	Déménagements : 4
Arrivées du « privé » : 6	Regroupement familial : 1
Sections internationales : 22+4	Redoublement dans un autre collège (dont « privé »): 3 (3ème)
Dérogations : 3	Réorientation (Sème d'Insertion et DP6) : 5

INDICATEURS DE REUSSITE

EVALUATION EN 6ème :

Années scolaires	Codège <i>Jean Moulin</i>	Bassin <i>(Boulogne)</i>	Départem ent 92	Académi e	Niveau national
2007/2008	68,3%				
2006/2007	69,40%	71,28%	66,13%	63,81%	63,30%
2005/2006	74,54%	67,90%	63%	60,65%	61,18%

	FRANÇAIS				MATHEMATIQUES			
	Collège <i>Jean</i>	Bassin <i>(Boulogn</i>	Départem ent 92	Académi e (Collège <i>Jean</i>	Bassin <i>(Boulogn</i>	Départem ent 92	Académi e
2007/200	64,5%				72,1%			
2006/200	66,3%	63,2%	58,2%	56,3%	72,5%	72%	67%	65,3%
2005/200	66,3%	63,9%	59%	56,4%	71%	71,9%	67,1%	64,9%

APPELS (juin 2008) :

Niveaux	6ème	4ème	3ème
Effectifs	0	3	5
Résultats		1 avis favorable 2 redoublements	2 avis favorables 3 redoublements

REDOUBLEMENTS (juin 2008)

6ème	5ème	4ème	3ème
4,65%	0	1,33%	4,79%

BREVET DES COLLEGES :

% de réussite	Collège <i>Jean</i>	Bassin <i>Boulogn</i>	Départem ent 92	Académi e	Niveau national
2008	85,35%				
2007	82,2%		78,1%		
2006	77,2%	77,8%	71,3%	74,5%	
2005	71,5%	80,6%	73,9%	75%	78,7%

NOTES (pour le collège) :

Notes (moyennes)	Toutes épreuves	Contrôle continu	Contrôle terminal	Français	Mathématiques
2008					
2007	11,95/20	12,6/20	11,3/20	10,85/20	10,95/20
2006	10,65/20	11,8/20	09,4/20	08,7/20	08,2/20

MENTIONS (pour le collège) :

	Global	Très Bien	Bien	Assez Bien
2008	57,32%	14,01%	24,84%	18,47%
2007	55,62%	8,6%	23,84%	23,17%

SESSION 2008 :

157 candidats	% de réussite	% de	% mentions	% mentions B	% mentions	% de refus
Collège	85,35%	57,32%	14,01%	24,84%	18,47%	14,64%
Section Internationale	100%	100%	30%	55%	15%	0
Section Européenne Allemand	100%	100%	55,5%	44,5%	0	0
Section Européenne	100%	100%	42,9%	42,9%	14,2%	0
Bilingues (10)	100%	100%	10%	80%	10%	0
Allemand1/Anglais2 (9)	88,9%	22,2%	0	11,1%	11,1%	11,10%
Anglais1/Allemand2 (11)	100%	100%	0	100%	0	0
Anglais1/Espagnol2 (74)	74,4%	46%	0	9,5%	27%	25,6%
DP3 (13)	84,6%	0	0	0	0	15,4%

ORIENTATION POST-3ème :

2008 2007 2006 2005

	Voie Général et Technologique	Voie Professionnelle	Sans affectation au 30 juin
2008	65,86%	19,76%	8,38%
2007	70,1%	13,6%	
2006	74,2%	21,2%	
2005	66,1%	25,4%	

ACTIVITES PEDAGOGIQUES ET EDUCATIVES

COMITE D'EDUCATION A LA SANTE ET A LA CITOYENNETE

2007/2008 BILANS	2008/2009 PROJETS
<p>1 «PREVENIR LES CONDUITES A RISQUES ET DEVELOPPER DES COMPORTEMENTS CITOYENS » (Projet S1EL - Soutien aux Initiatives Educatives Locales - financé par le Conseil Général)</p> <p><u>Responsables</u> : A Erre (documentaliste) et S Gondran (infirmière)</p> <p><u>Partenaires</u> : CDI et associations Croix Rouge de <i>Chaville</i>, ANPAA de Nanferre et <i>Entrée de Jeux de Paris</i>.</p> <p><u>Bénéficiaires</u> :</p> <p>Sèmes: <i>Sensibilisation aux risques des 2 roues</i> (diplôme), aux types <i>d'addiction (cannabis tabac, alcool, jeux video]</i> et aux n'sques <i>auditifs</i> (lh30 de spectacle prolongé par une recherche documentaire au CDI et validation d'une compétence pour le 82).</p> <p>4èmes : <i>Sensibilisation à la Loi (droits ei devoirs)</i>.</p> <p><i>Interventions d'un avocat et d'un officier de prévention.</i></p> <p>Sèmes : <i>Initiation aux Jers secours</i> (diplôme).</p>	<p>Reconduit (Accord du Conseil Général)</p>

<p>2 ACTION HUMANITAIRE : AIDE AU MALI</p> <p><u>Responsables</u> : MN Baquet et C Bertrand (professeurs d' Histoire/Géographie).</p> <p><u>Partenaires</u> : CDI et association «<i>Grain de sable</i> »(M Gottesman).</p> <p>Bénéficiaires : 6ème1, 6ème3, 6ème4 et 6ème7.</p> <p><u>Responsables</u> : MN Baquet et V Locu (professeurs)</p> <p>-Préparation d'une exposition (Portes Ouvertes).</p> <ul style="list-style-type: none"> •Correspondance avec une école au Mali ; •Collecte de fournitures scolaires et de vêtements. •Vente de gâteaux lors de la remise des bulletins et des Portes Ouvertes. 	<p>Reconduit</p> <p><u>Responsables</u> : MN Baquet et N Guérin (professeurs)</p> <p>DEVELOPPEMENT DURABLE</p> <p><u>Bénéficiaires</u> : 6ème</p> <p><u>Responsables</u> : N Guérin et F Jurain (professeurs)</p> <p><u>Bénéficiaires</u> : 5ème Découverte des métiers de l'eau et développement durable.</p>
<p>3 « EVEIL AU GOÛT ET A LA CONSOMMATION » (Projet SIEL)</p> <p><u>Responsables</u> : C Guidon (CPE), N Monvoisin et D Goguelet (professeurs)</p> <p><u>Partenaire</u> : Association «<i>Les alchimistes du goût</i>» [Chaville), Mme Laroche-Houot.</p> <p><u>Bénéficiaires</u> : 2 classes de 6ème.</p> <ul style="list-style-type: none"> •Travaux interdisciplinaires en français, anglais et SVT. •Visite d'u lycée hôtelier. <p>Visite de l'exposition « <i>Né pour sentir</i> » (Palais de la Découverte à Paris).</p> <p>- Rencontres avec les résidents de <i>n Beau Soleil</i> ».</p>	<p>Reconduit</p> <p>(Accord du Conseil Général)</p> <p><u>Responsables</u> : C Guidon (CPE). N Monvoisin et D Goguelet (professeurs)</p> <p>CREATION D'UN CESC INTER-ETABLISSEMENT (St-Thomas) Mutualisation des moyens de la Municipalité. <u>Objectif</u> : Rapprochement des populations des 2 établissements pour réduction des « conflits ». <u>Champs</u> : Prévention routière. Conduites additives et Citoyenneté.</p>

ATELIERS PEDAGOGIQUES ET PROJETS DISCIPLINAIRES

<p>ATELIER CINEMA-VIDEO <u>Responsable</u> : T Kerhervé <u>Partenaire financier</u> : Conseil Général <u>Bénéficiaires</u> : •Préparation à l'option « audio-visuel ». •Réalisation d'un court-métrage. - Participation au festival international du CM de Clermont-F (annulée).</p>	<p>OPTION «AUDIO-VISUEL» <u>Responsables</u> : T Kerhervé et C Biais <u>Partenaire financier</u> : Conseil Général <u>Bénéficiaires</u> : élèves de 3ème (répartis dans 2 divisions, 3ème2 et 3èmeS). Projet inter-établissement avec l'IMPRO «Les peupliers» de Sèvres.</p>
<p>COLLEGE AU CINEMA <u>Responsables</u> : T Kerhervé, C Biais, F Larroche, C Lepetit, P Geiger. <u>Partenaire financier</u> : Conseil Général <u>Bénéficiaires</u> : Travail de C Biais en interdisciplinarité avec l'IMPRP «Les peupliers » de Sèvres.</p>	<p align="center">RECONDUIT</p> <p><u>Responsables</u> : C Biais et F Larroche (professeurs)</p>
<p>ATELIER LETTRES/LANGUES <u>Responsables</u> : V Locu <u>Bénéficiaires</u> : ATELIER LETTRES/LANGUES <u>Responsables</u> : V Clavier <u>Bénéficiaires</u> :</p>	
<p>PLAY <u>Responsables</u> : Enseignants de la SIS <u>Bénéficiaires</u> : Elèves de la SIS</p>	<p align="center">RECONDUIT</p>
<p>LECTURE DE CONTES EN CLASSE MATERNELLE <u>Responsable</u> : C Biais <u>Partenaires</u>: CDI et Conseil Général <u>Bénéficiaires</u> : 6ème6 et 6ème7 -Visite de la bibliothèque de <i>Cheville</i>. Lecture</p>	<p align="center">RECONDUIT</p>

<p>d'albums, par la responsable du secteur « Jeunesse ».</p> <p>-Emprunt d'albums de conte, à la bibliothèque de <i>Chaville</i> et lecture de ceux-ci aux élèves de l'école maternelle «<i>Les jacinthes</i> ».</p>	
<p>EPS</p> <p>Rencontres ponctuelles avec l'IMPRO « <i>Les Peupliers</i> » de Sèvres. <u>Responsable</u> : F Pradeau (professeur d'EPS)</p>	<p>COURSE « AICF »</p>

<p>TECHNOLOGIE</p> <p>Objets confectionnés :</p> <p>6ème :</p> <p>Sème</p> <p>: 4ème</p>	<p>JARDIN EXPERIMENTAL</p> <p>Responsables : 1 Bouraouin et N Guérin (professeurs de SVT)</p> <p>Partenaire : Municipalité (Mme Tilly, Maire-Adj). Bénéficiaires :</p> <p>Activité intergénérationnelle</p>
--	---

<p>: Sème :</p>	<p>TECHNOLOGIE Objets confectionnés : ème : <i>Voiture</i> télécommandée. Sème : CD lumineux. 4ème : T-Sh/rt. 3ème : <i>Horloge</i>.</p> <p>HISTOIRE/GEOGRAPHIE Transfert de l'exposition des Archives Nationales au CDI : <i>Les écoliers au XIXème siècle</i> (Novembre) <i>Occupation, Résistance, Libération</i> (Décembre).</p> <p>ARTS PLASTIQUES Participation à la <i>Biennale des Arts Plastiques</i> (juin 2009).</p> <p>ATELIER D'ANGLAIS Responsable : V Locu Bénéficiaires : 6ème, Sème</p>
ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL	
<p>TABLEAU NUMERIQUE Formation des enseignants : stage d'établissement. B2i Formation des enseignants : stage d'établissement. Mise en place du protocole de validation (B2i au Brevet des collèges). EXPLOITATION DE L'OUTIL « PRONOTE » Accès des familles aux résultats scolaires, via Internet. Gestion des absences : envoi de SMS aux familles.</p>	<p>TABLEAU NUMERIQUE Exploitation pédagogique CLASSE NOMADE Formation des enseignants Exploitation pédagogique B2i Généralisation du protocole de validation à l'ensemble des niveaux d'enseignement. EXPLOITATION DE L'OUTIL « PRONOTE » Informatisation des Conseils de Classes.</p>
SOUTIEN SCOLAIRE ET ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF	
<p>ETUDES ENCADREES Responsable : A Khouas (P-A) Financement : Conseil Général (500 heures) Encadrement : 4 Enseignants, 4 Professeurs surveillants. Bénéficiaires : Elèves de ème. Sème.</p> <p>Sur proposition des enseignants et/ou à la demande des familles. COUP DE POUCE</p>	<p>RECOND</p>

<p>Association de bénévoles (retraités). <u>Responsable</u> : Mme Mathivet Aide aux devoirs (accompagnement individualisé et à la demande).</p>	<p>SPORT EDUCATIF <u>Responsable</u> : T Véloupoulé (Directeur) <u>Partenaires</u> : Conseil Général et municipalité. Accueil des élèves, par les clubs sportifs, après la classe et aide aux devoirs avant la pratique sportive.</p> <p>OPTION SPORTIVE : HALTEROPHILIE Elèves de Sème (3ème2). horaires aménagés : 2 Après-midi libérés à 15h45 le lundi et vendredi, pour pratique en club. <u>Responsables</u> : Equipe EPS, Club municipal et Conseil Général.</p> <p>OPTION THEATRE <u>Responsables</u> : C Lepetit (professeur de français) <u>Financement</u> : Classe à PAC</p> <p><u>Bénéficiaires</u> : Elèves de 6ème en difficulté.</p>
VOYAGES SCOLAIRES	
<p>ANGLETERRE 1Londres (du 28 nov au 1 er déc 2007) <u>Responsables</u> : N Monvoisin et N Proudtschenko <u>Financement</u> : CG et familles <u>Bénéficiaires</u> : Sème 2« 5 days in England <u>Responsables</u> : N Monvoisin et N Proudtschenko <u>Financement</u> : familles <u>Bénéficiaires</u> : 4ème Eur 3York <u>Responsables</u> : M Griffiths <u>Financement</u> : familles <u>Bénéficiaires</u> : Sème Inter 4Scarborough <u>Responsables</u> :</p>	<p>ANGLETERRE 1 Londres <u>Responsables</u> : N Proudtschenko et N Monvoisin <u>Financement</u> : <u>Bénéficiaires</u> : èème et Sème 2 Londres <u>Responsables</u> : N Proudtschenko et N Monvoisin <u>Financement</u> : <u>Bénéficiaires</u> : 4ème, Section Européenne 3 <u>Responsables</u> : <u>Financement</u> : <u>Bénéficiaires</u> : Sème Inter 4 Dulwich</p>

<p>ALLEMAGNE 1 Echange avec Daim (du 28 nov au 4 déc 2007) <u>Responsables</u> : V Clavieret T Kerhervé <u>Financement</u> : familles <u>Bénéficiaires</u> : 4ème 2 Berlin (du 30 mars au 5 avril 2008) <u>Responsables</u> : V Clavieret T Kerhervé <u>Financement</u> : CG et familles <u>Bénéficiaires</u> : 3ème <u>Bénéficiaires</u> : 4ème Inter (du 30.04 au 10/05/09)</p>	<p>ALLEMAGNE 1 Echange avec Daun <u>Responsables</u> : V Clavieret T Kerhervé <u>Financement</u> : <u>Bénéficiaires</u> : 4ème, section « Bilangues » 2 Trêves <u>Responsables</u> : V Clavieret T Kerhervé <u>Financement</u> : <u>Bénéficiaires</u> : Sème 3 Ambourg/leipzig <u>Responsables</u> : V Clavieret T Kerhervé</p>
<p>Espagne (du 30 mars au 4 avril 2008) <u>Responsables</u> : P De Barros</p>	
<p><u>Financement</u> : CG et familles <u>Bénéficiaires</u> : Sème</p>	<p><u>Financement</u> : <u>Bénéficiaires</u> : 2 classes de 3ème</p>
<p>ARMENIE <u>Responsables</u> : MM Larvaire, Tessier, Cappe et Leotit <u>Financement</u> : familles et subventions <u>Bénéficiaires</u> : 10 Elèves du club « Arménie ». 5 accompagnateurs, du 21 au 29 avril 2008, échange avec l'école <i>MacMots</i>.</p>	<p>Sur les traces de Bach et Mendelssohn.</p>
ORIENTATION	
<p>FORUM DES METIERS <u>Responsable</u> : C Courrian</p>	A
<p><u>Organisation</u>: Conseil Général <u>Bénéficiaires</u> : Elèves de 3ème (option DP3)</p>	EXPLOITE
<p>KIOSQUE « ONISEP » AU CDI Installation STAGES EN CLASSE DE 4ème</p>	R
CONCOURS	
<p>PRIX « CHAVIUE EN LIVRE » Participation, hors temps scolaire, des classes de 4ème et de 3ème. Lecture de 6 livres, sur l'année scolaire et élection du plus « grand » lecteur. POESIE MATHEMATIQUES : CONCOURS INTEGRAL <u>Palmarès</u> :</p>	* N

<p>6ème : 47 élèves classés sur 271 75 participants De Gaillande Robin (1er), <i>sortant Augustin</i> (42ème), Duvol Pierre (4Sème) Sème :41 sur 18800 Cadéron <i>Maël</i> (39ème), <i>Pascual Romain</i> (40ème), Batay Claire (44ème) 4ème :11 sur 12325 <i>Viguiet Kilian</i> (2ème), <i>Hudson Gemma</i> (53ème), <i>Lepajolec Chloé</i> (32ème) 3ème : 8 sur 9272 Kaiser <i>Delphine</i> (1ère), Jossierand <i>Sylvain</i> (39ème), Défasse Thomas (108ème)</p>	
<p>OLYMPIADES ACADEMIQUES DE MATHEMATIQUES (4ème) Palmarès : Hudson Gemma : 18ème.</p>	
<p>CULTURE/LOISIRS</p>	
<p>P@SS92 Correspondant local : Fabienne Tuenkam Partenaire financier : Conseil Général.</p>	<p>RECONDUIT</p>
<p>Aide financière aux loisirs (sportifs et culturels <u>Bénéficiaires</u> : Elèves de 3ème, 4ème et 5ème.</p>	

<p>CLUBS</p> <p>1 Arménie Accueil de 10 élèves arméniens (Ecole Machtots) + accompagnateurs du 11 au 19 novembre 2007. Echange de 82 lettres et 40 messages électroniques.</p> <p>2 Jeux de société <u>Responsables</u> : M Bernaert (professeur d'éducation musicale). <u>Financement</u> : Foyer Socio-éducatif (FSE) <u>Bénéficiaires</u> :</p> <p>3 Chorale <u>Responsables</u> : M Kerhervé (professeur d'éducation musicale). <u>Financement</u> : Heures intégrées dans le service du professeur. <u>Bénéficiaires</u> :</p> <p>4 Jeux mathématiques <u>Responsables</u> : D Goguelet (professeur de mathématiques). <u>Financement</u> : FSE. <u>Bénéficiaires</u> :</p> <p>5 Bridge <u>Responsables</u> : Club municipal. <u>Financement</u> : FSE.</p>	<p>N Guérin (professeur de SVT) souhaite intégrer le club « Arménie ».</p> <p style="text-align: center;">RECONDUIT</p> <p>Création d'une CHORALE INTERGENERATIONNELLE ?</p>
--	---

Bénéficiaires : 6Danse <u>Responsables</u> : MJC <u>Financement</u> : FSE. <u>Bénéficiaires</u> :	
--	--

PORTES OUVERTES

Samedi 7 juin 2008

Référents	Objets
F Pradeou et F De Barros	Exposition de photographies Rencontre avec l'IMPRO « <i>Les Peupliers</i> » de Sèvres ; Voyage en Espagne
D Goguef, C Lepetit et P Affotter	Remise des prix Poésie ; Big Challenge ; Concours intégral de mathématiques.
C Bertrand, A fire, MN Baquet M.Goffesman (Association « Grain de sable »)	Exposition des travaux d'élèves Opération humanitaire pour le Mali
T Kerhervé	Projection du court-métrage réalisé par les élèves de l'atelier audfo-visuel.
P De Abreu et D Perron	Exposition des objets confectionnés par les élèves, en cours de technologie. Démonstration de la machine à commandes numériques.
V Clavier et B Muller	Exposition et diaporama Voyages à Daun et Bertin.
P Short	Exposition des travaux d'élèves Bourse aux manuels scolaires des SIS.

V Salmon	Play : <i>Frankenstein</i>
J Larvoire (club « <i>Arménie</i> »)	Exposition : documents sur le voyage en <i>Arménie</i> et présentation des activités du club.
Associations des parents d'élèves CAAPE, FCPE et PEEP	Barbecue Recette (plus de 400 Euros) totalem ent versée dans la caisse de solidarité du collège

PARTENARIATS

1 CONSEIL GENERAL:

Partenaire financier pour :

- **Ateliers pédagogiques** : Option « audio-visuel » (Sème), opération « Collège au cinéma » ;
- **Projets « SIEL »** : « *prévention des conduites à risques et développement de comportements citoyens* » et « *Eveil au goût et à la consommation* ».
- **Accompagnement éducatif** : *Etudes encadrées*. « Sport éducatif », option « Haltérophilie » ;
- **Voyages scolaires** : Subvention de 2 .voyages
- **Cellule de Veille Educative.**

2 ACTION « JEUNES » :

Responsables : *Corne Pelissier*

Présence et Intervention (auprès des élèves, dans la cour et le réfectoire) de 2 éducateurs, tous les mardis et jeudis (de 12h à 14h, déjeuner avec les élèves).

3 ASSOCIATION « COUP DE POUCE » :

Responsables : *Joëlle Mathivet*

Aide - personnalisée et individualisée - aux devoirs, par des volontaires bénévoles (retraités).

4 MUNICIPALITE :

Clubs sportifs (haltérophilie et foot) pour l'opération « *Sport éducatif* » : Aide aux devoirs, avant les entraînements sportifs.

- **Contrat Locat de Sécurité** (CLS Directeur : T Véloupoulé). Cellule de Veille Educative et mise en place du CESC inter-établissement (St-Thomas).
- **3ème âge** (Mme Tilly): Activités intergénérationnelles:
- **MJC** : Activité « *Danse* » (club pendant la pause déjeuner).
- **RESIDENCE « Beau Soleil »** : Activités ponctuelles (lecture, cuisine, chorale, théâtre).
- *Atrium* (Espace culturel) Bibliothèque et théâtre.

5 COLLEGE PRIVE « Saint-Thomas de Villeneuve » :

Vers la mise en place d'un CESC inter-établissement.

6 IME ET IMPRO « Les Peupliers » :

Dominique RAQUIN(D(recir)ce)

Actions ponctuelles : sportives et culturelles (cinéma).

INSTANCES ET COMMISSIONS

ADMINISTRATION DU COLLEGE :

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion, au moins, une fois par trimestre.

Membres de droit : *Principale, Principal-Adjoint, Gestionnaire et Conseillère Principale d'Education.* **Membres élus** : 8 Personnels (7 enseignants et 1 TOS) + 7 parents d'élèves + 3 élèves. **Représentants des Collectivités Territoriales** : 5 *personnalités* (Conseil Général et Conseil Municipal).

COMMISSION PERMANENTE

Emanation du Conseil d'Administration, réunion 8 jours avant certains ÇA, pour sa préparation (DHG, Compte financier...). **Membres de droit** : *Principale, Principal-Adjoint, Gestionnaire.* **Membres élus** : 3 *enseignants* + 1 TOS + 3 *parents d'élèves* + 1 *élève* + 1 *personnalité* des Collectivités Territoriales.

COMMISSION D'HYGIENE ET DE SECURITE

Réunion, au moins 2 fois par an (début et fin d'année).

Membres de droit : *Principale, Principal-Adjoint, Gestionnaire, Conseillère Principale d'Education.* **Membres élus** : 2 *enseignant s* + 1 TOS + 2 *parents d'élèves* + 2 *élèves* + 1 *personnalité* des Collectivités Territoriales.

CONSEIL DE GESTION DE LA CUISINE CENTRALE

Réuni par son *Prés/Oent* (1 *chef d'établissement*, parmi les 12 collègues mutualisateurs). **Membres de droit** : *Principale* et *Gestionnaire.*
Membres élus : 1 *enseignant* + 1 *parent d'élève.*

SUIVI EDUCATIF :

COMMISSION DE SYNTHÈSE

Elle réunit, une fois par mois, la *Principale*, le *principal-Adjoint*, la *Conseillère Principale d'Education*, le *Médecin scolaire*, l'*Infirmière*, l'*Assistante sociale* et le *Conseiller d'orientation Psychologue*, pour un bilan général.

CELLULE DE VEILLE EDUCATIVE

Créée en décembre 2007, elle réunit, (au moins) une fois par trimestre, les membres de la Commission de Synthèse ainsi que les services sociaux de la municipalité et du Conseil Général.
L'échange d'information (sous couvert du secret professionnel) a pour but de faciliter la remédiation, par la personne ou le service le plus compétent.

COMMISSION PAI, PPS

Elle réunit, ponctuellement, la *Commission de Synthèse*, les *parents* et le *Professeur Principal* ainsi que toute *personne ressource*, pour la mise en place et le suivi des projets d'Accueil Individualisés et projets Personnalisés de Scolarisation.

CONSEIL D'EDUCATION

Réunion ponctuelle - *Principale* (ou *Principal-Adjoint*), *Conseillère principale d'Education*, *Professeur Principal* (ou *équipe pédagogique*, selon le cas), *famille*, *élève* (et toute autre *personne ressource*, selon le cas) pour la mise en place des contrats, leur régularisation et la prise des sanctions.

CONSEIL DE DISCIPLINE

Emanation du ÇA.

Membres de droit : *Principale*, *Principal-Adjoint*, *Gestionnaire*, *Conseillère Principale d'Education*.

Membres élus : 4 *enseignants* + 3 *parents d'élèves* + 2 *élèves*.

SUIVI PEDAGOGIQUE :

CONSEIL PEDAGOGIQUE

Missions : « Favoriser la concertation entre les professeurs, notamment pour coordonner les enseignements, la notation et l'évaluation » (Loi du 23 avril 2005).

Membres : *Principale, Principal-Adjoint, Conseil/ère Principale d'Education, enseignants* (au moins 1 représentant par discipline et 1 par niveau d'enseignement).

Sujets d'étude pour 2008/2009 : L'enseignement des langues.

CONSEILS DE CLASSES

Bilan pédagogique (trimestriel), présidé par la *Principale* (classes de 5èmes et de 6èmes) et le *Principal-Adjoint* (classes de 5èmes et de 4èmes), en présence de l'*équipe pédagogique, des délégués de classes élèves et parents.*

CONSEIL D'ENSEIGNEMENT

Réunion - de tous les enseignants, par discipline d'enseignement, ou par projet -au moins deux fois par an (début et fin d'année scolaire).

COMMISSION DES MANUELS SCOLAIRES

Présidée par la *Principale* (ou le ***Principal-Adjoint***), elle réunit tous les *enseignants* (ou *coordonnateurs des disciplines*) concernés. **Missions** : Programmation concertée de l'achat des manuels scolaires.

COMMISSION DES VOYAGES SCOLAIRES

Présidée par la *Principale* (ou le *Principal-Adjoint*), elle réunit tous les *enseignants* (ou *coordonnateurs des disciplines*) concernés. **Missions** : Programmation concertée des voyages scolaires.

CONSIGNES DE SECURITE

A LIRE ET COMMENTER AUX ELEVES, EN CLASSE ! A RESPECTER, IMPERATIVEMENT !

DES QUE L'ALARME RETENTIT :

- 1 Faire sortir les élèves de la classe ;
- 2 Laisser toutes les affaires dans la salle ;
- 3 Vérifier que les fenêtres sont bien fermées ;
- 4 Sortir le (la) dernier(e) et fermer la porte (pas à clé) ;
- 5 Rejoindre, immédiatement, l'aire d'évacuation (plateau de sport), conformément au plan d'évacuation ;
- 6 Faire ranger les élèves, à l'emplacement prévu pour la classe ;
- 7 Faire l'appel ;
- 8 Garder les élèves groupés autour de vous, dans le calme, jusqu'à l'ordre de dispersion donné par un membre de l'équipe de direction.

Il est prévu (au moins) deux exercices d'évacuation dans le courant de l'année scolaire.

QUE FAIRE. EN CAS DE DECOUVERTE D'UN FOYER D'INCENDIE ?

- 1 Déclencher le signal d'alarme, en appuyant sur la vitre du boîtier rouge le plus proche ;
- 2 Prévenir (*Agent d'accueil*, par téléphone (le 9). Il y a un téléphone par étage (1er étage : salle des professeurs et salles de technologie ; 2ème étage : salle 202 ; 3ème étage: salle 302).

PLAN

D'EVACUATION EVACUATION DU REZ-DE-CHAUSSEE :

De la salle « Vercors », rejoindre le hall, puis le rez-de-jardin, par l'escalier extérieur, puis le terrain de sport par l'allée latérale.

EVACUATION DU REZ-DE-JARDIN :

- Des salles de permanence, Erevan et Preston, gagner le terrain de sport par l'allée latérale.
- Du restaurant scolaire, évacuer par moitié :

- 1 Une moitié par les portes du côté cour, puis rejoindre le terrain de sport par l'allée latérale ;
- 2 L'autre moitié par les portes donnant sur l'amphithéâtre « Epidaure ».

EVACUATION DU 1er ETAGE :

- Des salles 107, 107bis, 108, 109, 110, rejoindre directement le terrain de sport, par l'escalier « Sinus ».
- Des salles 101 et 106, du CDI, du bureau du COP et de la salle des professeurs, prendre l'escalier « Antares », rejoindre le rez-de-jardin puis le terrain de sport, par l'allée latérale.

En cas d'empêchement par « Antares », emprunter l'escalier « Orion », sortir sur le Parvis, rejoindre le rez-de-jardin par l'escalier extérieur puis le terrain de sport, par l'allée latérale.

-Des salles 102, 103, 104 et 105, prendre l'escalier « Orion », sortir sur le Parvis, rejoindre le rez-de-jardin par l'escalier extérieur puis le terrain de sport, par l'allée latérale. En cas d'empêchement par « Orion », emprunter « Antares » et rejoindre le terrain de sport par l'allée latérale.

EVACUATION DU 2ème ETAGE :

-Des salles 213, 215, 215 et 216 (salles de mathématiques) et des salles 217, 218, 219 et 220 (salles de sciences), emprunter l'escalier « Sinus » pour rejoindre le terrain de sport.

En cas d'empêchement par « Sirius », rejoindre l'escalier « Antares » puis, par le rez-de-jardin, l'allée latérale jusqu'au terrain de sport.

-Des salles 201, 202, 203, 208, 209, 210, 211, 212, du bureau de la Section Internationale (SIS) et du bureau de l'enseignant référent,

prendre l'escalier « Antares » pour rejoindre le rez-de-jardin puis le terrain de sport, par l'allée latérale.

En cas d'empêchement par « Antares », les salles 201, 202 et 203 évacuent par l'escalier « Orion », les autres par l'escalier « Sirius ».

-Des salles 204, 205, 206 et 207, évacuer par l'escalier « Orion » pour rejoindre la Parvis puis le terrain de sport en passant par l'escalier extérieur et l'allée latérale.

EVACUATION DU 3ème ETAGE :

Des salles d'Arts plastiques, emprunter l'escalier « Orion » jusqu'au rez-de-chaussée, sortir du hall, emprunter l'escalier extérieur puis rejoindre le terrain de sport par l'allée latérale.

En cas d'empêchement par « Orion », emprunter la terrasse du 3ème étage pour accéder à l'escalier « Sirius ».

CONSIGNES AUX ADULTES

Les **PROFESSEURS** et/ou **INTERVENANTS EXTERIEURS** en charge d'une classe accompagnent leurs élèves jusqu'au point de ralliement (terrain de sport) et restent responsables des élèves, conformément aux emplois du temps.

La **CONSEILLERE PRINCIPALE D'EDUCATION** (ou la personne qui la remplace) se tient dans la cour du rez-de-jardin, devant la sortie « Antares », pour guider les élèves vers l'allée latérale.

Les **SURVEILLANTS**, en charge d'élèves, évacuent selon les consignes. Un surveillant vérifie que personne ne se trouve dans les toilettes.

La **GESTIONNAIRE** (ou la personne qui la remplace) s'assure que tous les personnels de l'Administration et les Agents ont bien quitté leur poste de travail. Ensuite, elle rejoint l'Agent d'Accueil (à la Loge) pour lui donner les instructions.

L'**OUVRIER PROFESSIONNEL** (ou, en son absence, l'agent qui le remplace, désigné par la Gestionnaire) vérifie le point d'où est parti l'alerte puis rejoint la Gestionnaire (à la Loge) pour recevoir les consignes complémentaires. Il se tient impérativement à la disposition de la Gestionnaire.

Les AGENTS qui se trouvent en cuisine ferment les portes de la cuisine (pas à clé) et évacuent vers l'extérieur pour rejoindre le terrain de sport. Les autres ferment les portes du local qu'ils occupent (pas à clé), évacuent vers l'extérieur et rejoignent le terrain de sport.

Le PRINCPAL-ADJOINT rejoint l'allée latérale pour guider les groupes vers le terrain de sport.

La PRINCIPALE fait le tour des salles, vérifie qu'il ne reste personne dans les locaux puis rejoint le point de rassemblement (terrain de sport) pour s'assurer - avec le PRINCIPAL-ADJOINT et la CONSEILLERE PRINCIPALE D'EDUCATION que toutes les classes sont bien regroupées à leur emplacement respectif.

LA DECISION DE FIN D'ALERTE, AINSI QUE L'ORDRE DE RETOURNER DANS LES SALLES NE SONT DONNES QUE PAR LA PRINCIPALE, LE PRINCIPAL-ADJOINT OU - PAR DELEGATION - LA GESTIONNAIRE ET LA CONSEILLERE PRINCIPALE D'EDUCATION.

AUTORISATION OU REGULARISATION D'ABSENCE

Nom Prénom

Discipline ou Service '

Motif de la demande (obligatoire) ~

Date de l'absence :

Service(s) non assuré(s)	proposition(s) de remplacement(s)
-	

Date:

Signature :

AVIS DU CHEF DE SERVICE :

	Principal-Adjoint	Gestionnaire	Conseillère Principale
AVIS	Favorable / Défavorable	Favorable / Défavorable	Favorable / Défavorable
Visa			

AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT :

- FAVORABLE, sans retenue de salaire
- FAVORABLE, avec retenue de salaire
- DEFAVORABLE

Motif:....

Date et visa

Copies : Dossier de l'intéressé(e), Principale, Principal-Adjoint, Gestionnaire, Conseillère Principal d'Education. Original : Intéressé(e).